

CONVENTION de MISE à DISPOSITION

Salle communale de Villemotier

(Capacité maximum : 94 personnes)

| | |
|--|---|
| Entre : Mairie de Villemotier 112 Place de la mairie 01270 VILLEMOTIER Tél : 04-74-51- 52-05 villemotier@wanadoo.fr www.villemotier.fr | Et : ASSOCIATION : Président : Tél : Email : |
|--|---|

Date de la convention :

Durée de la convention : 1 an.....

L'Association possède une clef : OUI NON

UTILISATION ANNUELLE :

Motif :

Jour :

Horaire :

: Période vacances scolaires incluses

UTILISATION PONCTUELLE :

Date : **Motif :**

Date : **Motif :**

Date : **Motif :**

Date : **Motif :**

Date : **Motif :**

- La salle sera rendue parfaitement propre, les chaises et les tables seront nettoyées et rangées.
- Chaque utilisateur devra effectuer le tri sélectif.
- Un état des lieux sera fait en fin de location, si des motifs de retenue stipulés dans le règlement intérieur sont constatés, la mairie facturera à l'association.
- *Le règlement intérieur est affiché à la salle communale, consultable en mairie et sur le site internet de la commune.*

Le Président de l'association déclare :

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter,
- Accepter la convention de mise à disposition,
- S'engager à y faire régner le bon ordre et à respecter le voisinage et tous les articles stipulés dans le règlement intérieur.

Fait à Villemotier le **Signature précédé de la mention « lu et approuvé »**

.....
.....